

COVID 19

*Entre le secrétaire d'Etat du ministère de
l'action et de comptes publics et les organisations
syndicales représentatives de la Fonction Publique*

1

INTERVENTION O. DUSSOPT

Début de la réunion à 16h30

Quelques mots pour vous remercier de votre présence

Vous avez dû recevoir il y a une heure, le document préparatoire à la CCHSCT de demain.

En début d'après-midi, l'intégralité des réponses aux courriers des organisations syndicales ont été signées. Une exception pour un courrier et un sujet, qui ne vous surprendra pas puisqu'il s'agit de la question de la reconnaissance de la maladie professionnelle. Mais j'aurai l'occasion de répondre à cette question, de manière globale, lorsque la position aura été arrêtée.

Quelques mots sur les textes en cours et les dernières informations qui peuvent légitimement vous intéresser :

- Le décret télétravail a été publié ce matin au Journal officiel.
- Accompagné par le décret qui permet la portabilité des équipements nécessaires à l'aménagement des postes de travail des agents en situation de handicap ainsi que les aménagements de concours et d'examens professionnels, en application de l'article 92 de la loi du 6 août.
- A ce décret vient s'ajouter un autre décret qui a été publié il y a quelques semaines sur la mise en œuvre d'une expérimentation pour les apprentis en situation de handicap, afin qu'ils puissent être titularisés ou maintenus dans l'emploi, à l'issue de leur apprentissage.
- Un décret a été signé pour l'application de l'article 91 et 92 de la loi du 06 août, qui permettra d'expérimenter des procédures dérogatoires pour la promotion des personnels en situation de handicap. Il sera publié prochainement au Journal officiel.

Autre textes signés et en cours de publication au Journal officiel :

- Décret portant sur l'attribution des primes pour la FPE et la FPT, le décret FPH est stabilisé de la même manière. Nous en espérons une publication dans les prochains jours, puisqu'il est désormais dans les circuits de signatures.

- L'arrêté interministériel permettant de relever le plafond des CET de 60 à 70 jours et de passer, pour 2020, de 10 à 20 jours le nombre de jours pouvant être mis en CET pour la FPE.

Un décret est en cours d'écriture pour permettre de relever les plafonds de l'année 2020 et de manière plus générale pour la FPT.

Pour la FPH, nous sommes dans des dispositions différentes eu égard à la situation.

- L'arrêté interministériel qui permet la mise en œuvre, à partir du 11 mai, du forfait mobilité durable dans la FPE.

Un décret, à l'état de projet, qui n'est pas encore signé formellement. Ce décret permettra la mise en œuvre du forfait mobilité durable dans les collectivités territoriales, à partir du 11 mai.

Les autres textes qui restent à sortir :

- La DGAFP a rendu publique l'instruction concernant la titularisation des agents de la FPE qui sont en stage et dont le stage a été perturbé par la période de confinement.
- Un décret pour la FPT, de manière à ce que la titularisation des agents ne soit pas ralentie par la période de confinement. A la fois pour ceux qui sont en stage, mais aussi pour ceux dont la titularisation ou la promotion est conditionnée par la réalisation d'une formation. En accord avec le CNFPT, nous avons prévu de donner la possibilité aux employeurs territoriaux de titulariser les agents à condition que la formation exigée soit réalisée avant la fin du mois de juin 2021.

Nous sommes sur une discussion positive et conclusive pour la question des pompiers et des policiers municipaux, pour que les formations restant à réaliser pour leur titularisation, pour ces deux cadres d'emplois, soient celles liées à leur carrière et non à leur sécurité. Nous devrions donc pouvoir autoriser la titularisation dans les mêmes conditions que les autres agents de la FPT.

Trois points d'information :

- L'arrêté du 30 avril, que j'avais évoqué avec vous, concernant la nouvelle date de concours de l'IRA a été publié au Journal officiel le 2 mai. L'épreuve écrite du concours aura lieu le 11 juin, les oraux auront lieu entre le 29 juin et la mi-juillet.
- Nous confirmons que le projet de loi portant différentes mesures pour faire face à l'épidémie de Covid, projet de loi N°2, qui n'est pas le projet de loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire, mais bien un projet de loi de mesures administratives et techniques sera soumis au conseil des ministres de demain. Nous y avons intégré quelques dispositions relatives à la Fonction publique.
 - o La première concerne les employeurs. Il s'agit de régulariser les cas des collectivités territoriales qui ont proposées la mise à disposition d'agents auprès d'hôpitaux, notamment, les cuisiniers qui ont acceptés d'aller renforcer les équipes des hôpitaux. Le droit existant interdit la mise à disposition gratuite par la collectivité qui souhaite accompagner un hôpital local. Nous autorisons la gratuité pour cette période, si les deux parties le souhaitent.

- Une deuxième disposition concerne le fait que nous neutralisons l'effet éventuel de la période du confinement sur le calcul de l'intervalle entre la fin d'un contrat et le début d'un autre, dans la perspective d'une CDisation selon la loi Sauvadet.
- Plusieurs d'entre vous m'ont demandé, en bilatérale, si la prolongation de la durée de l'état d'urgence jusqu'au 23 juillet se traduisait par une prolongation de la période pendant laquelle des congés peuvent être imposés, et si le nombre de congés ou de RTT imposés dans la période allait être modifié. La réponse est NON à cette deuxième question. Je l'ai indiqué la semaine passée, nous n'avons pas de modification de l'ordonnance en cours, ni de seconde ordonnance en préparation. Le projet de loi que j'évoque fixera la période pendant laquelle peuvent être imposés 5 jours de congés ou de RTT, qui a débuté le 16 avril en fixant la fin le 31 mai. De manière à ce qu'une fois le 31 mai passé, et dans l'espoir que le 2 juin marque une nouvelle étape dans le processus de déconfinement, il y ait un retour à l'activité qui soit suffisant et qu'il n'y ait plus de confusion sur la période d'application de l'ordonnance.
- J'avais confié une mission à trois personnalités qualifiées pour préparer un rapport préalable à l'ordonnance prévue par la loi du 6 août sur les accords majoritaires locaux et leurs caractères opposables tels que prévus par la loi. Ce rapport est quasiment prêt. Il devrait m'être remis dans les 3 semaines qui viennent, nous vous le transmettrons, de manière à débiter des échanges, au début dématérialisés, puis de manière plus formelle, pour pouvoir avancer sur cette ordonnance.

La période que nous vivons, et l'attachement que chacun a rappelé à un dialogue social de proximité pour accompagner le déconfinement, vient illustrer et renforcer les arguments en faveur de la possibilité d'avoir des accords majoritaires à un niveau local et qu'ils puissent avoir une force opposable.

Intervention CGT Mireille Stivala

« Monsieur le secrétaire d'état ,

En préliminaire je me permets de faire une déclaration au nom de l'intersyndicale Fonction publique CGT FO FSU Solidaires FAFP qui s'est réunie hier soir et a décidé de commencer cette réunion par une déclaration commune.

En perspective du déconfinement le 11 mai décidé par le pouvoir exécutif, nous continuons à affirmer que la priorité doit être donnée à la protection des personnels et des usagers, sur les lieux de travail et lors des trajets domicile-travail particulièrement dans les transports en commun. Il est de la responsabilité du gouvernement et des employeurs de fournir aux personnels l'ensemble des équipements de protection nécessaires à la sécurité sanitaire, ce qui n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle.

Nous affirmons qu'un agenda social Fonction publique est nécessaire pour faire face aux enjeux de la période. Il est indispensable que cet agenda social s'ouvre par un bilan de la crise actuelle

et des discussions portant sur les décisions nécessaires notamment en matière d'effectifs et de moyens budgétaires, dans le cadre de politiques en rupture avec celles menées depuis des années.

Nous refusons par conséquent l'agenda social dans sa version actuelle et estimons en particulier que la tenue des premières réunions programmées les 18 et 26 mai n'est pas envisageable.

Nous affirmons également que le rendez-vous salarial que vous avez annoncé doit être une véritable négociation salariale, avec des mesures générales au cœur des échanges. »

4

Monsieur Dussopt avant de poursuivre notre propre expression CGT, voulez-vous répondre de suite à notre interpellation unitaire? (*le ministre n'a pas souhaité répondre à ce stade*)

Nous allons revenir sur les mêmes points que lors des précédentes réunions et soulignons de nouveau que nos questions trouvent peu ou pas de réponse.

Nous soulignons aussi que la situation se tend de plus en plus sur le terrain. Les changements brutaux et les hésitations de la stratégie gouvernementale sèment le trouble, et le décalage est grand entre les annonces gouvernementales et les réalités concrètes vécues par les agent.e.s. Les situations sont très hétérogènes et les personnels ont le sentiment croissant d'être livrés à eux-mêmes.

Des plans de réorganisations sont repris là où le déclenchement de la crise les avait arrêtés, alors même que ces plans ont contribué à affaiblir les capacités de réponse de la Fonction publique à la catastrophe en cours. Par exemple dans la Fonction Publique Hospitalière des fermetures de structures, de services reprennent de plus belle avec des plans de réduction de poste de personnels.

Nous en venons maintenant aux points que nous souhaitons mettre plus particulièrement en lumière, ce qui n'enlève rien à nos précédentes questions restées en suspens.

Nous réaffirmons qu'il n'y pas ou très peu de consultations sur les plans de déconfinement dans les différents secteurs d'activités dans la Fonction Publique et les établissements.

Concernant les moyens de protection, il y a toujours de larges carences dans la mise à disposition des moyens de protection : nous demandons la gratuité des équipements et la prise en charge de leur distribution par les employeurs.

Nous réitérons notre demande de statistique sur le nombre de personnel atteints et sur les décès liés au COVID19. Notre Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale a procédé à son propre recensement, au vu de l'omerta sur ce sujet. Ce recensement met en lumière la forte diffusion de la maladie parmi les personnels de Santé et d'Action sociale : elles et ils sont a minima 11 fois plus touchés par la COVID19 que le reste de la population. Et l'impossibilité d'avoir des informations par les différents ministères, dans les établissements, et notamment de la part du ministère des solidarités et de la santé est insupportable. Nous voulons la transparence des chiffres qui doivent être portés à connaissance du public.

Concernant la reconnaissance de la maladie professionnelle que la CGT porte pour toutes les catégories d'agent.e.s dans la Fonction Publique et pour tous les salarié.e.s exposé.e.s, malgré les annonces faites notamment pour les soignant.e.s sur ce sujet, nous n'avons toujours aucune nouvelle des avancées sur la mise en œuvre de cette disposition dans la FPH. Et nous ne sommes ni consultés ni informés sur le contenu des futurs textes et cela va de même sur l'attribution de primes pour le personnel de la FP. Par exemple, dans la FPH nous avons interpellé à plusieurs reprises la DGOS, le ministère sur ces sujets, nous n'avons aucune réponse. Pouvons-nous obtenir la communication des textes finalisés avant leur publication ?

Nous réaffirmons que le régime des ASA pour les personnels n'ayant pas de solution de garde d'enfants, et autres situations qui continueront à perdurer malgré le déconfinement après le 11 mai, doivent se traduire par une prolongation de recours de cette mesure après le 2 juin. Une communication claire et exhaustive prenant en compte toutes les situations doit émaner de vos services pour répondre à toutes les problématiques auxquelles les personnels seront confrontés les prochaines semaines et cela jusqu'au 24 juillet dans l'état d'urgence sanitaire qui a été prolongé.

Notre reformulons la demande unitaire majoritaire de modification de l'agenda social et l'exigence tout aussi majoritaire de négociations salariales. L'absence de réponse à nos questions nous conduit à estimer que ce dialogue hebdomadaire est un alibi . Le gouvernement porte de lourdes responsabilités tant dans les difficultés actuelles que dans celles à venir.

Le président de la République a affirmé à plusieurs reprises que des ruptures sont nécessaires. Pour l'instant, la seule rupture concrète que nous observons, c'est celle qui porte sur le niveau des droits et des protections des salarié.e.s dans le sens de leur abaissement. Les attaques se poursuivent.

Nous attendons toujours des décisions concrètes améliorant la situation des personnels et des services de manière pérenne, avec des dispositions précises en prévision des PLF et PLFSS 2021.

Nous vous le disons donc sans détour : à nos yeux, la question qui devient centrale pour la CGT est celle des conditions de construction du rapport de force face à un gouvernement qui manifestement ne tire aucune leçon sérieuse de la catastrophe .

CFDT :

Réaction sur deux points de l'intervention :

- Prolongation de l'état d'urgence qui serait sans effet sur les prises de congés imposés par l'ordonnance : les équipes et les agents sont en attente d'instructions très claires. Il remonte du terrain, des tentations de supérieurs hiérarchiques de poursuivre les congés imposés. Nous sommes persuadés que l'activité doit reprendre, mais cela doit se faire dans de bonnes conditions. Ces conditions seront réunies si les choses sont très claires.
- Rapport sur les négociations et le dialogue social de proximité qui doit être remis dans les prochaines semaines : nous nous félicitons que le travail ait pu continuer, apprendre la remise de ce rapport est une bonne nouvelle. Simplement, l'attachement au dialogue social et à son amélioration ne suffit pas à faire du dialogue social de qualité.

Sujets listés :

- Décrets relatifs aux primes exceptionnelles dans les trois versants : ils sont annoncés, mais toujours attendus. Nous regrettons l'absence de dialogue social, la conséquence de cette absence sur les agents, sur les services et les conditions de la reprise.
Les dernières remontées laissent planer un fort doute sur l'enveloppe qui servirait à verser ces primes exceptionnelles. Certains annoncent une baisse des compléments indemnitaires annuels, voir même une suppression pour certains. Evidemment, cela tomberait, encore une fois si cela était vérifié, sur les agents en ASA. D'ailleurs, nous vous alertons encore une fois sur les agents en ASA, qui non seulement sont coupés de leurs collectifs de travail, et pour lesquels on assène un discours selon lequel ils auraient choisis cette situation et qu'ils en profiteraient pour ne rien faire. Cela n'est pas votre propos, mais ressort de propos tenus par des agents en responsabilité et en proximité.
- Sur l'imputabilité au service de la maladie Covid 19, je n'insiste pas plus que ce qui a déjà été fait à de multiples reprises. Nous sommes toujours en réelle et forte attente.
- Les données statistiques sont également toujours en forte attente. Nous espérons que la CCHSCT de demain sera l'occasion d'avoir des éléments.
- Sur les propos tenus par le 1^{er} ministre et vous-même sur la nécessité du dialogue social et sur un appel impérieux à faire du dialogue social un élément de la reprise d'activité : nous saluons ces propos et cet engagement, mais ces instructions sont peu et mal suivies. Les protocoles de déconfinement que la CFDT a proposé et revendiqué depuis plusieurs semaines s'imposent et doivent être partagés et construits collectivement. Il nous semble que les agents ne pourront être efficaces que s'ils sont rassurés. Leur donner la parole sur l'organisation de la reprise est un élément important.
- Nous réitérons la demande de report des lignes directrices de gestion en matière d'avancement et de promotion. Je le redis de manière très assumée

et explicite : notre position est claire, la loi acte un désaccord de fond entre nous. Nous sommes prêts à reconnaître qu'il serait effectivement mal venu de se saisir de la crise profonde dans laquelle l'urgence sanitaire plonge le pays, l'Europe et même le monde, pour tenter de refaire le match ! (Pour le dire un peu familièrement). Mais, il nous semble absolument indispensable de tenir compte de cette crise, en reportant les délais pour construire ces lignes directrices de gestion. Les délais ont été revus pour les ordonnances, pour les plans d'actions égalité professionnelle. Ils doivent aussi l'être pour les lignes directrices de gestion. Le report des élections municipales contraint fortement la qualité du dialogue social, avec des exécutifs sortants ou en cours de renouvellement et qui sont pris par la gestion du quotidien dans la période.

- L'application de l'ordonnance congés, RTT : le question-réponse de la DGAFP est à saluer en termes de clarification d'un certain nombre de points. Mais reste la posture de certains supérieurs hiérarchiques qui appliquent sans discernement l'ordonnance, et cela suscite, au mieux de l'incompréhension, au pire du rejet.
- Le télétravail n'est-il pas du travail ? Sur ce sujet, comme sur d'autres, nous vous alertons depuis plusieurs semaines sur une faillite d'une gestion RH attentionnée.
- La période du déconfinement : nous avons des informations paradoxales et à géométrie variable, sur les obligations et les consignes de port du masque. Cela alimente l'inquiétude du côté des agents. Il nous semble indispensable d'avoir des assurances sur les disponibilités des masques, pour tout le monde et au-delà de la première semaine de la reprise. Une doctrine est toujours attendue sur ces points, ainsi que des modules de formation sur le port des masques, des autres matériels de protection et sur les gestes barrières.
- De nouvelles mesures législatives vont être prises pour les mesures d'accompagnement. Nous avons de nombreuses questions suscitées par la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Toutes les mesures doivent être prises pour maintenir les rémunérations, mais aussi les droits divers (congés, avancements, ...). Nous remarquons que les inégalités deviennent trop nombreuses et inacceptables, pour continuer de se reproduire entre les agents en présentiel, en télétravail et en ASA. Nous attendons des expressions et des instructions claires sur les congés, sur les ASA et sur les conséquences de la reprise de l'école. Nous avons compris que jusqu'au 2 juin, la situation actuelle serait maintenue. Mais s'il n'y a pas de maintien des ASA au-delà du 2 juin, il nous semble que le gouvernement doit assumer qu'il n'y aura pas de volontariat des parents sur le retour à l'école. Si le gouvernement revient sur une forme d'obligation scolaire, en instaurant le volontariat, même pour une durée limitée, ça devrait être un vrai volontariat avec des agents qui ne doivent pas en faire les frais. Ce n'est pas aux agents qui ne mettraient pas leurs enfants à l'école d'assurer, par le biais de leurs congés, la sécurité sanitaire de tous les personnels qui seront présents pour faire fonctionner l'école. Les remontées actuelles sont très nombreuses, virulentes. Cela requiert la plus grande attention pour apporter les réponses qui soient une sorte de conciliation des intérêts de tout le monde. D'autres instructions très claires sont attendues : Que se passe-t-il si mon enfant n'est pas accepté à l'école ? Le gouvernement suspend l'obligation. Comment cette nouveauté est accompagnée sans que les travailleurs et les travailleuses fassent les frais de cette décision ? Mon enfant et son entourage

sont des personnes à risques, est-ce que je suis placée en ASA ? Quelle attestation doit m'être remise ?

Nous avons de très nombreuses questions sur les attestations.

Cette reprise suscite toutes les inquiétudes et les questions.

- Organisation du travail : contrairement aux affirmations qui incitent au maintien en télétravail, nous remarquons que des supérieurs hiérarchiques saisissent l'occasion du déconfinement pour réimposer un rythme de 3 jours de télétravail et deux jours en présentiel, quand ce n'est pas pour imposer les 5 jours en présentiel, sans motivation particulière liée à l'activité.

Toutes ces questions mériteraient des réponses pratico-pratiques, mais surtout écrites. Aujourd'hui, il nous faut des instructions écrites, car sans écrit, il n'y a plus de confiance.

Protocoles de déconfinement : nous demandons un cadrage et sur le terrain des protocoles concertés et partagés. Nous appelons votre attention sur le fait qu'informer, ce n'est pas concerter. Dans de trop nombreux secteurs, la conviction du 1^{er} ministre, la vôtre et celle de certains de vos collègues (je dis bien certains) ne se traduisent pas localement. Dès lors, la question que l'on vous pose très directement, c'est de savoir quels sont les moyens que le gouvernement est prêt à mettre en œuvre pour faire respecter ces instructions à tous les niveaux ? Nous attendons plus que des paroles, nous attendons des actes !

- La mise en place d'un comité de suivi du déconfinement est toujours sans réponse.
- Nous avons bien compris que vous voyez comme un ensemble et les PRA et les protocoles sanitaires.
- La question des transports : nous avons salué positivement votre annonce de la semaine dernière sur la mise en place du Forfait Mobilité Durable dès le 11 mai. Mais, la question des transports doit aller au-delà.

FO :

Je vais reprendre l'aspect politique de la déclaration commune intersyndicale. Cette déclaration est le sentiment de la majorité des personnels que nous représentons dans le cadre du confinement et du déconfinement à venir.

Cela est très important et ne doit pas être pris comme une déclaration de plus, mais bien comme une attente très forte des personnels, qui comme tout le monde, en entendant les personnalités politiques, y compris le président de la République, nous dire que les choses allaient changer et que rien ne serait pareil après cette crise et qui donc forcément, se disent que l'on ne peut pas les avoir trahis durant toute la durée du confinement, surtout eu égard à l'investissement de chacun, aux agents de la FPH, la FPT et la FPE. Il est très important que vous entendiez cette déclaration, et vous ne pouvez pas la balayer d'un revers de manche. Pour nous, elle prend des engagements pour la suite.

Nous aimerions savoir, si avant de reprendre des réunions de l'agenda social, même si nous sommes en désaccord sur certains thèmes, nous allons avoir un certain nombre de réunions sur le bilan de la crise. C'est essentiel, de le savoir. Si nous avons un désaccord, nous le saurons de manière très claire.

C'est important de le savoir, car il y a deux réunions programmées en mai pour l'agenda social. Nous aimerions savoir si elles vont être décalées et de fait remplacées par des réunions de bilans et d'analyse de la crise.

Les questions techniques :

- Le matériel de protection : audio conférence de M. Le Maire avec les représentants des agents de son ministère. Le ministre a reconnu d'emblée qu'il y aurait une pénurie de masques et qu'ils seraient dans l'impossibilité d'en distribuer à tous les agents de son ministère.

Vous nous aviez pourtant dit que tous les personnels en contact avec le public auraient obligatoirement un masque. Vous nous aviez donné l'exemple de Bercy, ou un agent qui n'avait pas de masque parce qu'il n'était pas en contact avec le public, pourrait en solliciter un et en aurait un.

Il est important que nous ayons une clarification sur le sujet. Est-ce que le gouvernement est en capacité, dans tous les ministères, et dans tous les versants, de pouvoir assurer à chaque agent qu'il aura bien un masque pour assurer sa mission, de manière systématique ou à sa demande.

Nous rappelons que tous les agents qui n'ont pas de masque distribué de manière systématique doivent savoir par une note de service qu'ils peuvent en solliciter un.

- Nous réitérons notre demande de statistiques (activité des agents et impact de la maladie).
- Primes : nous sommes surpris, car nous avons compris que le texte serait communiqué aux organisations syndicales avant sa diffusion. Nous avons le sentiment que cela ne va pas être le cas. Si c'est pour nous le diffuser sans que nous puissions émettre notre opinion sur le sujet, ce n'est pas du dialogue social. Nous voulons pouvoir émettre un avis sur ces textes.
- Négociation salariale : rien ne pourra être comme avant. Dans la période très courte du futur PLF et PLFSS, il est évident que nous avons besoin de discuter des perspectives de salaires, de carrières. En janvier, la grille de salaire de la catégorie C a été rattrapée par le SMIC. Ce qui fait que même avec une indemnité différentielle et sur la dernière tranche de PPCR, la prochaine augmentation du SMIC va renvoyer tous ces agents en dessous du salaire minimum. Nous le savions tous, PPCR ne répondait pas aux attentes des agents. Nous devons relancer un plan de carrière attractif pour les trois catégories de la fonction publique.
- Reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle pour tous les agents des 3 versants de la FP. Engagement est pris sur les personnels hospitaliers, mais sans avoir de précisions.
- Nous ne sommes pas en attente du futur rapport qui doit revoir le dialogue, puisque du dialogue social il n'y en a pas, hormis ces conférences.

UNSA :

Nous nous félicitons de la réunion de la CCHSCT.

Conditions indispensables pour le déconfinement :

- Etablissement de PRA, dans le cadre d'un réel dialogue social, de qualité, sur le plan national et au plus près du terrain et des territoires. Avec un dialogue social local, dans les établissements et dans les collectivités.

Un lien de confiance indispensable doit se recréer.

Nous sommes alertés sur des PRA non soumis au dialogue social, au CT et au CHSCT pour avis. Nous avons appris qu'un arbitrage aurait été rendu par la DGAFP, n'obligeant qu'à une consultation des CHSCT et ce, pour information. Nous ne partageons pas cette position, tant sur le plan juridique que sur plan d'un dialogue social de qualité.

Le confinement a été utile, l'étape suivante ne doit pas nous conduire, ni à un retour à un nouveau confinement, ni à une explosion du système de soins. La santé des agents et les conditions de reprise restent au cœur de nos préoccupations. Le maintien en télétravail, partout où cela est possible, doit être la clef des PRA. Nous vous réinterrogeons sur la question de la ré-exploration des agents amenés à reprendre en présentiel. Nous insistons sur l'action sociale ministérielle qui est toujours en attente d'arbitrages tant pour le CESU ou l'aide aux RIA en baisse d'activité.

Il est regrettable de ne pas avoir laissé plus de temps aux équipes pédagogiques des écoles pour préparer la reprise le 11 mai.

Les directeurs d'école et les inspecteurs de l'E.N. subissent une pression inquiétante (plus vite, plus d'enfants,...), qui avec un peu de souplesse aurait pu diminuer. Il faut donner plus de temps à cette reprise.

Cette crise met en avant une sorte de jeu, malheureusement pas positif, qui consiste à renvoyer au niveau de la DGAFP les sujets de dialogue social qui pourraient être traités dans chaque ministère, et pour lequel nous ne pouvons que vous ré-interroger sans obtenir de réponses. Ce n'est pas une véritable concertation et un dialogue social de qualité.

A J-5 du début du déconfinement, nous vous posons une série de questions précises :

- Un flou existe sur ce qu'entraîne pour la fonction publique et les services publics la couleur de chaque département. Quelles sont les incidences du changement de couleur ?
- Garde des enfants : une attestation est nécessaire. Qui va les délivrer ? A partir de quelles dates seront-elles données ? Nous avons des informations qui parlent du 2 juin. Que se passe-t-il alors entre le 11 mai et le 2 juin ? Déjà des chefs de services exigent des attestations pour la semaine prochaine. Qu'en est-il pour la FPT ? Qu'en est-il aussi pour la réorganisation de l'accueil des enfants des soignants ? Quelles sera la position administrative exacte des agents en possession d'une attestation ? et sans attestation, avant et après le 2 juin ?
Nous considérons qu'avec les attestations, ils seront placés soit en télétravail, soit en ASA au moins jusqu'au 4 juillet.
Nous souhaitons des règles précises pour tous les agents.
- Agents vulnérables : comment doivent-ils se déclarer personnes vulnérables au Covid 19 ? Quelle est l'évolution de la doctrine gouvernementale sur ce point ?

- Quelles sont les conditions de reprise des agents atteints par le Covid 19 par rapport au risque de contamination post maladie ?
- Coordination nécessaire entre les services de l'Etat et les collectivités en matière de respect des protocoles sanitaires établis pour les établissements scolaires, mais aussi pour les autres établissements accueillant des jeunes publics (ex ; école d'art). Les protocoles nationaux doivent être ceux utilisés.
- Certains contrats en CDD n'ont pas été renouvelés (ex : CDC).
- Qu'est-il prévu pour les AESH et les agents recrutés sur les fonds propres des établissements ?
- Incertitude sur le financement des établissements d'enseignement agricole pour l'an prochain.
- Matériels et équipements de protection : la doctrine ministérielle doit nous être présentée.
- Signature du décret « primes exceptionnelles » : nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de dialogue social sur son contenu. Tous les agents mobilisés dans les PCA pourront bénéficier de ces primes. Nous nous interrogeons sur le secteur médico-social et en particulier sur les EPHAD. Qui sera réellement concerné par ces primes ?
- Nous partageons les inquiétudes de la CFDT sur les primes telles que M. Jacquot les a évoquées, ainsi que sur les ASA.
- Sur les lignes directrices de gestion, nous partageons l'idée d'un report partout dans le cadre de cette crise et au regard de la situation incertaine dans les communes par rapport aux élections.
- La reconnaissance de maladie professionnelle imputable au service est essentielle pour les agents des 3 versants.

FSU

Nous insistons pour des réponses rapides sur :

- Agenda social : c'est un enjeu très important pour la suite du dialogue social. Un besoin de redémarrer les services publics. Nous devons prendre le temps de nous remettre de cette crise sanitaire et cela nous permettra de faire un bilan, via un conseil commun extraordinaire et de tracer les perspectives pour la suite. Il est impensable de reprendre les opérations comme si de rien n'était. Ceci sera un préalable à la reprise de discussions sur la loi de transformation de la fonction publique.
- Nous aimerions aussi avoir les projets des textes, avant leurs signatures, pour vous faire nos observations.
- La reprise du 11 mai : fortes inquiétudes, mais nos demandes visent à ce que les choses se passent le mieux possible. Nous portons la demande de gratuité des masques distribués aux personnels et aux usagers. Il faut une sécurisation des agents et une imputabilité au service pour tous les agents des 3 versants de la FP.
- Le cadrage des responsabilités est une chose essentielle. Il y a des pressions fortes sur les directeurs des écoles, sur la délivrance des attestations sur la responsabilité d'accepter des usagers sans masque (ex : des élèves).
- Consultation des personnels sur les plans locaux de reprise d'activité. Dans certains cas, aucun CHSCT, aucune information en direction des personnels.
- Qui contrôle qu'il y a un protocole de reprise et qu'il est bien appliqué ?

- Les ASA, le télétravail et la vulnérabilité. Quelles listes sont bonnes ? Le certificat médical ?
- Les déclarations sur l'honneur, quels vont être les contrôles ?
- Statut du 2 juin ; Qu'en est-il ? est-ce évolutif ?
- Mayotte.
- Action sociale : aide pour la garde d'enfants des personnels en présentiels et qui ont eu à subir des frais supplémentaires pour la garde d'enfants.

SOLIDAIRES :

Au-delà de tout ce qui a été dit dans la déclaration liminaire intersyndicale, nous reviendrons sur :

- Les protections, toujours pas à la hauteur de ce qui est attendu et encore moins dans la période qui s'ouvre. Il est hors de question que la sécurité des agents soit mise à mal. Toujours des masques avec des élastiques périmés. Tout le monde doit pouvoir bénéficier des masques.
- Les agents ne doivent reprendre le travail en présentiel, que lorsque cela est vraiment nécessaire.
- L'Education nationale : c'est une situation totalement ubuesque.
- Les attestations de non vulnérabilité face au Covid 19. On se demande comment des agents peuvent être en capacité de fournir de telles attestations. L'administration veut dégager sa responsabilité face à la contamination.
- Nous attendons toujours la reconnaissance en maladie professionnelle et l'imputabilité au service pour les 3 versants de la FP.
- Demande de clarification pour les contractuels en garde d'enfants.
- Quand est-il pour les agents en ASA entre le 11 mai et fin mai ? C'était la semaine dernière en suspens.
- A partir du 1^{er} juin, les parents seront en congés et non plus en ASA, cela les place en non choix, dans une situation sanitaire de réouverture des écoles qui est totalement désastreuse.
- L'ordonnance congés d'avril 2020 : nous la dénonçons une nouvelle fois.
- Dialogue social : nous devons avoir les textes. Ces textes aujourd'hui sont signés. Nous le déplorons !
- La CCHSCT de demain : très compliqué certes, mais avoir les documents, pour un sujet aussi important, la veille dans l'après-midi pour réunion le lendemain à 9h30. Nous considérons que c'est une nouvelle fois, de très mauvaises conditions pour un travail efficace.
- Agenda social : il faut un bilan et d'autres orientations pour la FP à commencer par l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

FAFP

Nous souhaitons des éclaircissements sur :

- Comment traiter la situation administrative des agents en fin de détachement, lorsque ce détachement est nécessaire pour la durée d'une formation initiale lorsque celle-ci n'a pas pu être réalisée dans son intégralité.
- Les ASA pour les 11 cas de pathologie, plus la grossesse jusqu'à quelle date ?

- La fin de la loi d'urgence, mi-juillet : nous voudrions connaître votre position afin que les employeurs puissent prévoir des plannings de reprise.
- ASA garde d'enfants : sont-elles possibles sur la présentation de l'attestation de non accueil de l'établissement. Ce dispositif est-il applicable à partir du 11 mai ou comme le secteur privé, après la modification de prise en charge de l'assurance maladie, à compter du 2 juin ?
- Protocole national de déconfinement du ministère du travail fait pour le secteur privé. Nous voudrions un document identique fait par la DGAFP, à destination des employeurs et des agents publics.

CGC :

Sujet prioritaire pour nous :

- La santé et la sécurité des agents. Il y a trop d'informations divergentes sur la période de déconfinement. Le matériel de protection est un sujet essentiel, comme celui des transports.

La liaison était extrêmement mauvaise et les propos de Mme Makarski inaudibles.

CFTC :

Remontés du terrain :

- Inquiétude grandissante des agents qui doivent mettre en place les procédures de déconfinement, avec le peu de temps dévolu à cette opération et le manque de matériel. En particulier dans l'éducation nationale. Inquiétude en matière de responsabilité en cas de contamination, les moyens de transport des agents publics, les moyens de protection mis en place.
- Gestion des ASA : fiche explicative plus précise, car différences selon les ministères.
- Demande le report des lignes directrices de gestion.
- Absences de statistiques.
- Reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle imputable au service pour tous les agents des 3 versants de la FP.
- Position gouvernementale et de votre ministère à la suite de la proposition de l'institut Montaigne, qui, pour les agents publics consisterait à réduire d'une dizaine, le nombre de jours de RTT sans compensation salariale et de supprimer un jour férié.
- La période augure mal les prochains rendez-vous salariaux et de la reconnaissance du travail fourni par un bon nombre des agents publics durant cette période Covid.
- Nous espérons qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises concernant les primes.

O. DUSSOPT ; M. Cumin, avant de voir si Mme Makarski est revenue, pour ma part, l'Institut Montaigne n'est pas ma bible, ni même mon petit livre rouge. Donc, je vous laisse à vos lectures de l'Institut Montaigne, mais pour ma part, je n'ai pas lu ce rapport.

Mme Makarski, je vous laisse terminer.

CGC :

Je ne vais pas argumenter toutes les revendications qu'on a eu l'occasion de vous écrire ou d'expliquer lors de nos conférences téléphoniques. Je rappellerai simplement quelques principes :

- L'action sociale
- La reconnaissance en maladie professionnelle,
- La clarification des positions administratives
- Les congés bonifiés,
- La restauration collective,

Je rejoins mes collègues qui regrettaient de ne pas avoir été concertés sur le sujet du texte des primes.

Les lignes directrices de gestion : nous sommes également dans l'optique de demander un report, dans le contexte actuel, les choses ne sont pas possibles.

La nécessité d'un dialogue social qui doit être mené de tout temps et en particulier dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons été alertés par les agents du Musée du Louvre qui vivent une grande souffrance psychologique. Ils ont été placés en confinement à domicile, sans information, sans échanges, ni avec les agents, ni avec les organisations syndicales. Durant deux mois, ils sont livrés à eux-mêmes, sans un seul contact avec leur hiérarchie. C'est ce que l'on appelle des RPS. Nos collègues aujourd'hui au Musée du Louvre sont au bord des RPS.

Réponses de M. O. DUSSOPT.

Je le dis d'emblée, je ne reviendrai pas sur tous les sujets qui sont récurrents et qui peuvent être des points d'oppositions. Mais, je vais essayer d'apporter des réponses à un maximum de choses :

- Les congés bonifiés : je ne l'ai pas abordé dans mon propos liminaire. Nous avons fait le point avec les différents ministères et collectivités qui peuvent être concernées. Il apparaît que le plus sage est d'aller vers un report des congés bonifiés pour la campagne 2020, sur les années ultérieures. Je dis bien sur les années ultérieures, puisque certains services et certains établissements auraient énormément de mal à faire face à leurs activités classiques si l'année prochaine ils devaient connaître le départ en congés bonifiés de deux cohortes, puisque actuellement cela fonctionne par tiers. Cela paraît d'autant plus logique d'aller vers le report ou l'étalement, que le 1^{er} ministre l'a indiqué au Sénat, les voyages entre la métropole et les territoires d'outre-mer seront limités au strict voyage ayant un motif familial ou professionnel impérieux. Ce qui n'est pas le cas des congés. Dans une période qui débute aujourd'hui, mais dont on ne sait pas combien de temps elle va durer, les aller-retours entre l'outre-mer et la métropole seront très certainement conditionnés à des périodes de quatorzaine. Ce qui rend inopérant la notion même de congés.
- Sur l'Action Sociale : je n'ai pas oublié et les échanges au SIAS, ce matin, ont été riches. On va voir comment on peut leur donner suite.
- La restauration : nous avons indiqué pour les différents ministères la nécessité de mettre en place des formules de panier repas pour pallier la fermeture prolongée des restaurants administratifs. Même si nous mettons tout en

œuvre pour pouvoir ouvrir ceux-ci dans des conditions sanitaires acceptables, quitte à organiser des services sur des amplitudes horaires importantes pour garder les distances de sécurité. Nous avons aussi indiqué aux services des DRH, que le décret qui permet la prise en charge des repas au titre des frais de missions restera en vigueur pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, (23 juillet) dans les mêmes conditions (agents en présentiel et pour lesquels l'administration n'a pas la possibilité de repas, soit dans des restaurants collectifs, soit en terme de panier repas).

- Changement de couleur des départements : la réponse est relativement simple. Il y a extrêmement peu à ce stade de différence pour ce qui concerne les services publics, entre un département vert et un rouge. (D'ailleurs les différences entre les deux couleurs portent sur : les modalités de déplacement, le port du masque dans les commerces, l'ouverture des parcs et jardins publics et la reprise des collèges). Evidemment, si un département en rouge n'ouvrait pas ses collèges, cela aurait des conséquences sur les personnels. Les personnels placés en ASA continueraient à bénéficier d'ASA tant que leur établissement ne serait pas ouvert et n'auraient pas besoin de leurs services. Pour le reste, il n'y a pas de différence de traitement pour la fonction publique dans les différents items qui déterminent un passage du rouge au vert ou du vert au rouge.
- Décret sur les primes : il est parfaitement conforme à ce que je vous avais indiqué pour son contenu. Je rappelle ce que j'ai dit la semaine dernière. Les instances de représentations, et je sais que cet échange n'en est pas une, ne sont saisies sur les questions indemnitaires que pour les questions d'architectures générales et non pas sur les questions d'attributions, ni sur les primes one shot, pour reprendre l'expression de M. Grolier. Les décrets stabilisés et mis dans les circuits de signatures concernent la FPE, la FPT et la FPH. Le travail est encore en cours pour les EPHAD. Il est mené par le ministère des solidarités et de la santé et non pas par le ministère de l'action publique ou de la DGAFP. Ceci pour une raison très simple, c'est la multiplicité des acteurs.
- J'ai pris note sur la demande de M. Teste sur les conservatoires de musique.
- Sur la question de l'état d'urgence et les questions de délais, il n'y a pas de seconde ordonnance de prévue. Donc, les 5 jours de congés ou de RTT qui peuvent être imposés aux agents en télétravail quand leur chef de service le trouve opportun ou qui doivent être imposés pour les agents qui se trouvent en ASA doivent l'être entre le 16 avril et le 31 mai, sachant que cette date du 31 mai que je vous annonce, n'est pas encore une date publique puisqu'elle sera contenue dans le projet de loi, examinée par le conseil des ministres de demain et qu'elle sera valable sous réserve de sa confirmation par le parlement. Nous avons souhaité inscrire cette date dans les dispositions législatives de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les périodes.
- Nous avons inscrit la neutralisation de la période d'état d'urgence sanitaire dans le décompte entre deux contrats. C'est bien la période qui est commencée le 23 mars avec la promulgation de la loi et qui doit se terminer le l'état le 23 juillet, si le texte qui passe demain en conseil des ministres est adopté tel quel.
- Les détachements pour formation. Nous allons regarder.
- Les ASA, nous avons une période intermédiaire qui va débuter le 11 mai pour ce qui concerne la scolarisation mais qui en réalité débute le 11 mai avec le

début du déconfinement et qui ira jusqu'au 1^{er} juin. Dans cette période, nous maintenons le régime des ASA pour garde d'enfants quel que soit le fait générateur. (absence d'offre de scolarisation ou la volonté des parents de garder les enfants à domicile). A compter du 2 juin, nous allons faire un système où il faudra avoir une attestation de l'impossibilité d'accueil à l'école soit parce que l'établissement sera fermé, soit parce que le niveau fréquenté par l'enfant ne sera pas ouvert, soit parce que les capacités d'accueil et l'ordre de priorité élaboré par les écoles ne permettra pas d'accueillir l'enfant. Ces attestations seront données aux parents soit via les enseignants, soit par les communes. Le ministère de l'EN prépare un modèle type. Dans ce cas, il y aura accès à l'ASA. Dans le cas du maintien à domicile de l'enfant fondé par la seule volonté des parents de ne pas re-scolariser leur enfant, il n'y aura pas d'ASA et nous irons vers un système de congés ou de RTT.

- Les personnels vulnérables : ces personnels restent à domicile en télétravail. Je rappelle que la règle, si vous êtes vulnérable, c'est le télétravail. A défaut de pouvoir télétravailler, c'est le placement en ASA. Il va arriver un moment, où les autorités sanitaires considéreront que le retour au travail est possible. La seule liste des pathologies valant vulnérabilité qui compte à nos yeux, est celle du Haut Conseil de la Santé Publique. A rajouter, les femmes enceintes dans le troisième trimestre et il y a une discussion sur un âge à partir duquel, les personnels seront considérés comme vulnérables (70 ans, mais certains poussent pour 65 ans).

Le caractère vulnérable d'une personne est par nature déclaratoire. Nous pouvons avoir des agents atteints d'une pathologie de la liste, mais qui ne l'ont pas fait savoir à leur employeur (c'est leur droit absolu). Mais l'employeur ne peut pas être tenu pour responsable de la présence sur site d'une personne vulnérable. Les personnes vulnérables font leur déclaration avec leurs employeurs sur AMELIE. C'est la seule déclaration qui vaille et qui ouvre droit au chômage partiel dans le privé, et à l'ASA dans le public.

Lorsque vous êtes inscrit sur AMELIE, vous recevez un certificat qui dit votre vulnérabilité, sans indiquer votre pathologie, de manière à préserver le secret médical.

A ce stade, aucun arrêt de travail n'est délivré par un médecin du travail ou par un médecin de prévention.

- Les lignes directrices de gestion : nous devons avancer sur ce sujet-là. Et, pour une raison que vous ne partagerez pas, mais que vous considérerez subir, mais la loi de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des compétences des CAP en matière de promotions à compter du 1^{er} janvier 2021, qu'il y est ligne directrice de gestion ou pas. Si nous reportons l'entrée en vigueur ou la sortie du décret sur les lignes directrices de gestion, cela signifie que nous aurons une période en début de 2021 dans laquelle les CAP ne seront plus saisies des dossiers individuels de promotions et il n'y aurait pas d'encadrement tel que prévu par les lignes directrices de gestion. C'est la raison pour laquelle je suis assez fermé sur la question du calendrier de travail, même si il faut que l'on tienne compte des difficultés que l'on peut rencontrer.
- Sur la question des équipements de protection : on doit tous avoir en tête, que si l'Etat doit être un employeur aussi exemplaire qu'il le peut, les employeurs ne peuvent pas tout et n'ont pas tout en responsabilité. Nous avons pris la décision de faire en sorte dans la FPE d'acheter des masques en quantités

extrêmement importantes avec un premier objectif, que tout le monde partage je crois, de pouvoir doter en masque les personnels dont les fonctions nécessitent le port du masque (grand public, chirurgicaux ou sanitaire). Nous avons un deuxième objectif est que les agents pour lesquels le port du masque n'est pas une obligation ou une recommandation, mais un choix de l'agent, c'est que des masques seront à disposition dans l'ensemble des services. Je ne peux pas garantir aujourd'hui que le 11, il y aura autant de masques que d'agents. Je sais les difficultés logistiques que l'on peut rencontrer et ensuite d'une part tous les agents ne souhaiteront pas porter des masques. Il y a aussi un certain nombre de services où les choses sont organisées différemment. Nous sommes sur une reprise d'activité progressive et donc nous n'aurons pas besoin lundi de 2 450 000 masques et encore moins de 4 X 2 450 000 masques pour avoir une dotation de 4 par agent pour répondre aux besoins. Je ne doute pas qu'à un moment ou un autre, vous pourrez trouver l'exemple d'agents qui demanderont à leur chef de service un masque que celui-ci ne sera pas en mesure de fournir. Dans ce cas deux solutions ; si c'est un poste qui nécessite le port d'un masque, le poste ne peut pas être pris. Soit c'est un poste sur lequel il n'y a pas de recommandations alors dans ce cas-là, ce sera une question de ton, mais sans qu'il y ait d'impact sur une quelconque mise en danger.

- La maladie professionnelle : nous continuons à travailler.
- Les données statistiques ; demain le CCHSCT sera l'occasion de faire un point sur la méthode que nous poursuivons avec l'INSEE.
- Je ne peux pas répondre dès maintenant sur l'enseignement agricole.
- La nature des PRA (Plan de Reprise d'Activité) : les PRA en droit n'existent pas. Nous avons une directive générale interministérielle de 2015 qui enjoint les administrations à mettre en œuvre des PCA et qui reprend des éléments de jurisprudence qui ont débutés en 1936 pour finir en 2013. Sur les PCA, nous sommes sur un droit mou et nous aurions certainement intérêt les uns et les autres à avoir une réflexion sur le contenu des PCA et l'adaptation du contenu à la durée de la crise sur des missions qui peuvent paraître essentielles en temps de crise courte ou au contraire qui ne paraissent pas essentielles en crise courte et qui le deviennent en crise longue. Nous sommes dans une situation où nous sortons du temps de continuité d'activité et nous sommes en toute logique dans une reprise classique d'activité. Par ce que c'est une crise longue, et que nous ne sommes pas dans une situation classique, nous incitons la mise en place de Plan de Reprise d'Activité, c'est certainement inégal, car adapté à chaque ministère, et aussi adapté à chaque collectivité. C'est pour cela que nous avons préconisé un dialogue social, des échanges, de l'information des organisations syndicales puisque, en l'état du droit, les PRA n'existant pas, il n'y a pas d'obligation de consultation des instances sur un document qui n'apparaît pas dans leurs compétences. Notre volonté sur ces PRA est d'avoir des choses qui accompagnent la reprise. Dans le cadre des prochaines discussions sur les PCA, il faudra peut-être intégrer aussi la question de la reprise à laquelle nous n'avons jamais été confrontés.
- Le monde d'après et la nécessité de tout changer : très certainement qu'il y aura des changements parce que ce que nous vivons ébranle les certitudes de chacun. Mais le changement, ça ne signifie pas qu'il n'y a que le gouvernement qui change. Cela signifie que tout le monde doit changer aussi.

Pour le dire plus précisément, et pardonnez-moi la brutalité, j'ai été, avec un peu d'ironie, assez surpris par l'intensité de l'insatisfaction exprimée sur le CET, la titularisation dans les conditions que j'ai évoqué, sur le fait que l'on ait avancé le forfait de mobilité durable. Ma grand-mère disait ; « gâteau avalé n'a plus de gout », elle avait raison, et cela fait partie de tous les changements que le gouvernement et moi-même sommes aussi en droit d'attendre parce que la revendication unilatérale peut s'opposer à un dialogue social que vous qualifiez d'unilatéral. Je pense que nous aurons les uns et les autres et pas seulement le gouvernement et les employeurs publics dans les trois versants à modifier nos pratiques et à faire en sorte d'en tenir compte. M. Grolier disait politique, donc ça me permet de sortir du champ syndical, ce qui m'évitera d'être désagréable avec personne, car ce n'est pas l'objectif. Mais tant à l'assemblée nationale ou au sénat, j'entends des responsables politiques d'opposition qui nous expliquent que le monde d'après serait la mise en œuvre du programme que les électeurs ont rejeté lors des dernières échéances. Je ne pense pas que ce soit la meilleure des méthodes pour appeler collectivement un changement, car si je prends le terme de la demande de changement, j'ai le sentiment que tout le monde doit changer et pas seulement les uns ou les autres. On aura certainement du travail et je fais le lien avec l'agenda social. Nous aurons des discussions, nous aurons encore des points de désaccord puisque Mme Martinez l'aura compris, nous n'avons pas envisagé l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et donc, même dans l'agenda social que nous allons vous transmettre et partager avec vous, il y aura des éléments de mise en œuvre de cette loi et je pense aux comités sociaux d'administration dans un premier temps, ou encore aux lignes directrices de gestion.

UNSA : les agents vulnérables : AMELIE ne semble pas opérationnel. Le secteur enseignant est géré par la MGEN et ne dépend pas de la CNAV.

CGT : Nous vous faisons aussi part des difficultés pour accéder à ce site pour les personnels , et nous vous signalons que pour les salariés des secteurs de la santé , ils ne sont pas autorisés à faire une demande en ligne. Elles et ils font l'objet d' une réelle intolérable discrimination sur ce point. Ils doivent se rendre et trouver un médecin pour pouvoir les mettre en arrêt de travail. Et nous vous signalons que nous avons encore trop d'exemples de salariés qui sont pressurisés par leur employeurs pour retourner rapidement sur leur lieu de travail alors qu'elles ou ils sont été atteint.e.s et malade du COVID 19. Il est hors de question que l'on continue ces pratiques.

Monsieur Dussopt , on entend bien sur les réponses qui nous sont toujours données de votre part sur les protections, il y a effectivement des endroits où les agents n'auront pas besoin de masques et qui prendront d'autres dispositions en matière de protection barrière . Mais nous vous alertons et cela de manière unitaire toutes les semaines depuis le début de la pandémie sur le manque de matériel. La CGT a fait une enquête, dans le secteur de la santé et de l'action sociale et encore aujourd'hui, la plupart de nos établissements nous disent, largement à 58%, qu'ils n'ont pas tout le matériel nécessaire. Ce n'est pas de situations à la marge dont on vous parle. Nous vous parlons de situations de grande ampleur, plus l'établissement est petit, moins le matériel est accessible. Il y a un réel problème de protection pour les personnels et c'est de la responsabilité et de l'obligation de l'Etat et des employeurs de les régler. Nous vous alertons que dans ce contexte de déconfinement et de

l'élargissement à la population du matériel de protection et notamment des masques. Nous sommes très inquiets sur les tensions supplémentaires que cela va générer dans les prochaines semaines en termes d'accessibilité à nouveau pour les personnels.

FO : Y aura-t-il des réunions de bilan ?

O.D. Au préalable, non. Mais en même temps j'en suis d'accord. Quel que soit vos positions sur tel ou tel aspect de la réforme de la fonction publique et de l'agenda social, il y a quelques travaux qui ont un caractère urgent. Le préalable, je ne peux pas m'y engager, mais travailler sur le bilan, OUI.

Les questions concernant la MGEN seront abordées demain au CCHSCT.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver la semaine prochaine pour faire un point ; Puis, en fonction du rythme de la reprise d'activité nous adapterons et nous verrons ensemble pour voir ce qui sera le plus utile.